

Questions orales

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DE LA FRANCE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, vendredi, le président de la France a déclaré que le Canada est coupable d'avoir adopté un «comportement hostile, injuste et inacceptable et que la France ne peut pas reprendre les entretiens sur le différend touchant les eaux territoriales tant que le Canada ne rouvrira pas ses ports aux bateaux de pêche français».

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre des Pêches et des Océans. Que s'est-il passé? Comment peut-il y avoir une telle différence entre la présumée réponse de M. Mitterrand rapportée à la Chambre par le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Transports, et la déclaration faite vendredi par M. Mitterrand lui-même à Saint-Pierre? Le gouvernement s'attendait-il le moins au monde à ce que le président adopte une attitude aussi hostile à l'égard du Canada? Comment va-t-il réagir?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à une question sensée à ce sujet.

En ce qui concerne les propos du président de la France, nous ne sommes pas responsables de ses déclarations, surtout lorsqu'il se trouve sur le territoire français. Toutefois, il est normal que les gens tiennent des propos différents lorsqu'ils sont sur leur propre territoire et lorsqu'ils se trouvent en pays étranger.

Des voix: Comme le NPD.

M. Crosbie: Le NPD, bien entendu, fait la même chose dans les 12 provinces et territoires du pays.

A Moncton, les conseillers du président français ont signalé que quoi qu'il arrive, les négociations reprendront à la fin juin. En fait, les 24 et 25 juin prochains, il y aura à Paris une deuxième série de négociations sur les quotas de pêche. En résumé, pour répondre à la question du député, nous ne comptons pas modifier notre position; nous continuerons à nous montrer équitables et énergiques pour les pêcheurs de l'est du Canada.

LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LES NAVIRES FRANÇAIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, la fermeture des ports ne nuit pas tant à la flottille de pêche de la France métropolitaine qu'à celle de Saint-Pierre-et-Miquelon, alors que les vrais coupables, ceux qui pratiquent le plus la surpêche dans les eaux canadiennes, n'ont rien à craindre du gouvernement canadien. Tout ce qu'ils obtiennent, ce sont des lettres d'appui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui leur dit: «Nous ne reviendrons jamais en arrière. Nous protégerons toujours les pêcheurs de la France métropolitaine».

Je demande au ministre, qui sait que la France vient de déclarer qu'elle pêchera encore 20 000 tonnes métriques de poisson de trop l'an prochain, quand le gouvernement va-t-il traiter sur un pied d'égalité les Français qui pratiquent la surpêche et les Québécois, les Néo-Brunswickois, les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse ou les Terre-Neuviens, et les appréhender? Les Espagnols ont dû kidnapper un de nos agents avant d'être arrêtés pour avoir pratiqué la surpêche. Les Français devraient peut-être kidnapper le ministre des Transports et peut-être

alors les appréhenderions-nous. Mais s'ils le font, ils pourront garder leur prise.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le filet qui permettra de m'attraper n'a pas encore été inventé.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En ce qui concerne les infractions à nos lois dans notre zone économique reconnue de 200 milles, nous continuerons à appréhender tous les gredins qui pratiquent la surpêche ou enfreignent nos lois sur la protection des stocks, comme nous l'avons fait pour les deux navires espagnols qui se sont vu imposer une amende supérieure à 100 000 \$ l'an dernier. La puissance des pays, leur influence, rien ne nous importe—nous veillerons à appliquer la loi à ses bateaux dans la zone en litige. Nous devons nous conformer à l'usage et au droit internationaux. Nous ferons de notre mieux pour régler cette question de façon équitable et acceptable. Si nous voulons la soumettre à un arbitre, c'est pour enfin régler la question des limites territoriales. Rien ne nous fera changer d'avis.

* * *

● (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'ATTAQUE DES CONTRAS CONTRE UNE COOPÉRATIVE FINANCÉE PAR DES FONDS CANADIENS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a répondu vendredi à l'attaque des Contras contre un projet d'aide au Nicaragua, auquel collabore le groupe Canadien Farmers for Peace. Fort heureusement, aucun Canadien n'a été blessé mais l'attaque des Contras a fait dix morts chez les Nicaraguéens; d'autres ont été blessés ou capturés et le matériel agricole, les bâtiments et les maisons ont subi des dégâts importants.

Étant donné que les États-Unis fournissent de l'argent et des armes aux Contras, le ministre a-t-il dit très fermement à son homologue américain, George Schulz, que le Canada s'oppose et s'opposera toujours à cela, car les Contras menacent les intérêts et la vie des Canadiens et ceux de Nicaraguéens innocents?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'apprécie d'entendre le député parler de la déclaration que j'ai faite vendredi. Je signerai aujourd'hui une lettre destinée au secrétaire d'État américain, George Schultz, dans laquelle nous exprimons de vives inquiétudes au sujet de l'attaque lancée contre un projet auquel participent des Canadiens par les Contras qui sont appuyés par la politique américaine. Je signale par ailleurs que je voudrais en discuter avec M. Schultz pendant la série de réunions que nous aurons d'ici trois semaines.